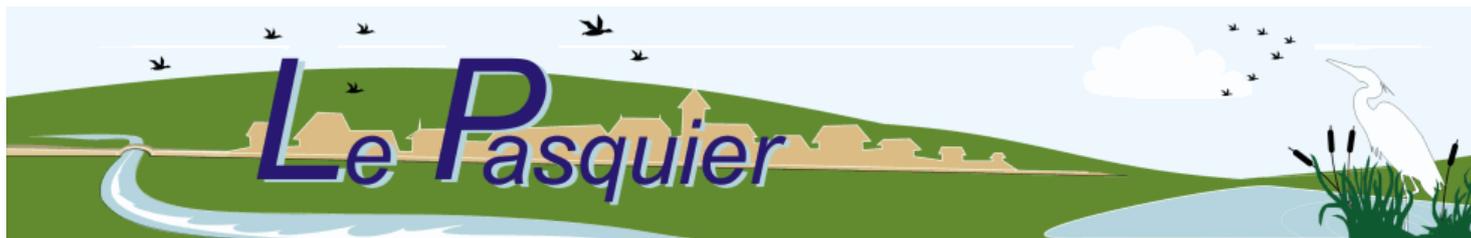


PASQU'INFOS 2010



SOMMAIRE

- Vœux et mot du maire.
- Quelques chiffres.
- Dossier N°1 : La traversée du village.
- Dossier N°2 : La forêt.
- Infos en vrac !
- L'étang communal
- Le coin des grebeuses.
- Carnet.

Le mot du maire :

« Les grands sujets comme la sécurité, le vivre ensemble, l'aménagement de notre agglomération sont toujours d'actualité.

Nous vous présenterons dans les pages suivantes le bilan de mi-mandat. Le Maire doit savoir dire « non », ce qui est arrivé à de nombreuses reprises cette année. Toujours « oui » est irresponsable ! Comprenez que je ne puisse pas toujours répondre favorablement à vos attentes.

Je vous invite donc à passer les fêtes de fin d'année, tournés vers l'avenir, dans la joie et je vous présente pour 2011, tous mes vœux. »

Gilles RAMSEIER

Le MAIRE

Dossier N°1 : La traversée de notre agglomération !

Historique, analyse trafic routier, étude en cours ...

Voir page

Dossier N°2 : La forêt !

Affouages, perches, huppier, commission du bois, rôle de l'ONF ...

Voir page



Site Internet

Tout au long des pages de ce numéro de Pasqu'Infos, vous pourrez remarquer ce type de liens : <http://www.lepasquier.fr/> Ils vous donneront la possibilité sur Internet de consulter un dossier plus pointu ou qui est trop volumineux pour être imprimé dans ces pages.

Nous pourrions également vous fournir ce Pasqu'Infos sous format électronique en vous l'envoyant par mail : contacter nous à cette adresse : hm.lepasquier@gmail.com , merci.

Quelques chiffres



Redevance Taxes poubelles

La redevance due au SICTOM pour l'année 2010 est de 18 270,22 € (11 296€ en 1997)

Nouveau délégué Hubert MAITREJEAN.

<http://www.letri.com/accueil.html>

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1997.)

1 personne	64,25€ (61.68€)	6 personnes	200,90€
2 personnes	107,10€ (100.76€)	Commerce	64,25€ (61.68€)
3 personnes	137,10€ (129.77€)	Gîte	107,10€ (100.76€)
4 personnes	164,20€ (154.96€)	Résidence secondaire	64,25€ (61.68€)
5 personnes	193,80€ (188.44€)		

Ordures ménagères : Vers une redevance incitative ?

La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement (Grenelle 1) dans son article 46 précise que « la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devront intégrer, dans un délai de cinq ans (2014), une part variable incitative devant prendre en compte la **nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets** »

Une étude est menée par le cabinet Recytec depuis le mois de mars 2010.

<http://www.recytec-environnement.com/>

Objectif : - Diminuer de 7% la production de déchet d'ici 5 ans (8kg en moins/pers/an) ;
- mieux trier ; (collecte, compostage, déchetterie)

Comment : - mise en place d'une redevance incitative basée sur une part fixe et une part variable. (On paye en fonction des déchets que l'on produit ...)

- Système d'identification de l'usager : nombre de présentation de bacs (bacs à puce), poids déposé dans chaque bac (bacs à puce + pesée embarquée), volume déposé (tambour limité en volume avec ouverture à carte)

Vous trouverez toutes les infos dans ce document très intéressant de la société Recytec

http://www.lepasquier.fr/bibliotheque/vie_communale/sictom/recytec.pdf

Les « 4 taxes »

Le produit fiscal prévisionnel pour 2010 est de 38 263 €

(En 1997 il était de 20 071€)

	1996	2010	A comparer avec la moyenne départementale
Taxe d'habitation	3,46%	5,04%	10,18%
Taxe sur le foncier bâti	8,11%	11,82%	18,76%
Taxe sur le foncier non bâti	17,80%	24,90%	45,50%
Taxe professionnelle CCCPHJ	6,27%	7,38%	Nouvelle : CET ?



La traversée de notre village !

LE PASQUIER

En 2008 nous avons fait réaliser par la DDE l'analyse du trafic routier dans l'agglomération, pour voir si une évolution avait eu lieu, suite aux travaux réalisés dans les années 1996/1997.

Ainsi, dans un souci de sécurité, une étude a été demandée par le conseil municipal et réalisée par cet organisme pour recueillir des données.

Il ressort de ces données que la moyenne est de 2550 véhicules/jour dans les deux sens dont 6,2% de poids lourds (DDE du Jura-CDES), que la limitation de vitesse à 50km/h n'est pas respectée et ce dans toute la traversée du village. 85% des usagers dépassent les 50km/h. La vitesse se situe entre 60 et 69Km/h avec un pourcentage élevé d'usagers circulant à plus de 60Km/h. (Un document d'analyse est disponible en Mairie.)

Vus les résultats des actions entreprises précédemment, le Conseil Municipal a donc réagi. Il est difficile de faire évoluer les comportements routiers. Combien de contrôle par les forces de l'ordre au PASQUIER ? Est-ce que cela a fait changer l'attitude des conducteurs ? La vitesse est toujours supérieure à 50Km/h ?

Le conseil municipal, a décidé en éditant un cahier des charges d'un **plan d'aménagement de la traversée** de l'agglomération. Un appel à candidature à été formulé à plusieurs bureaux d'études qui ont répondu.

Le conseil municipal, en date du 16 septembre 2010, a retenu l'entreprise GIR Infra pour élaborer une esquisse des aménagements qui devront sécuriser la traversée de l'agglomération. Le montant de cette étude est de 6673,68€TTC.

Sont associés à cette réflexion :

- Les services du SIDEC réseaux électriques (enfouissement, réfection éclairage public),
- Centre Est réseaux d'eau,
- Communauté de communes (CCCPhJ) pour les réseaux d'assainissement,
- Conseil Général et DDT de Champagnole

Ils nous informeront du cadre législatif et des montants de leurs interventions pour ce projet.

L'entreprise GIR Infra nous a fourni un dossier consultable en Mairie. Des documents chiffrés nous seront remis pour nous permettre d'étudier les actions réalisables en fonction de nos choix et de nos moyens. (Budget, recherche de subventions, avis de la population).

<http://www.gir-infra.fr/>



La forêt du Pasquier

Historique : (extraits Pasqu'info 1997)

« La surface de forêts soumises au régime forestier (gérée par l'O.N.F.) était de 230 ha avant 1992 ; depuis cette date, elle est passée à 323 ha par le biais de la soumission des terrains situés à droite de la route en montant à Valempoulières (anciens pâturages communaux).

Cet espace va être réaménagé en 32 parcelles d'une superficie variant de 6 à 12 ha chacune et un nouveau plan de gestion va être appliqué pour une période de 20 ans à compter de 1998.

La commune du Pasquier est propriétaire de 95 ha à la Faye sur les territoires de Montrond (86 ha) et Ardon (9 ha).

Enfin, il faut ajouter environ 20 ha de bois disséminés dans les pâturages communaux des Gouilles, des Chemenets et des Champs Sourilles. »

2010 Forêt Communale de LE PASQUIER 324 hectares, gérée par ONF

Termes utilisés

Coupe : bois façonné par des bûcherons professionnels, vendu aux ventes publiques.

Affouage : nettoyage d'un lot.

Perche : bois de chauffage, nettoyage des zones où poussent des résineux.

Houppier : têtes des arbres coupées lors de la coupe.

Mesure du Bois d'affouage

Un mètre cube multiplié par 1,53 donne un stère. Il est donc important que chacun utilise la même unité de mesure : le stère. (Le stère tient compte de l'air contenu dans un volume de bois empilé).

Duré d'exploitation

Il faut se rappeler que sur la commune de Le PASQUIER les affouagistes bénéficient de 2 ans pour finir leurs lots, situés dans des parcelles repérées sur le territoire de la commune et sur la commune de Montrond à la Faye.

La Commission Bois

Le Président Denis LACROIX est chargé d'organiser les réunions, les activités et de rendre compte au Conseil Municipal, au Maire. Il gère les documents que lui transmet le garde Lionel ARMAND (ONF). Il préside le tirage au sort des lots.

La commission est constituée de Didier BOSSU, Fabien JACQUEMARD, Michel DECORBEZ, André GAY, Marcel BOURNY.

Facturation : Qui fait Quoi !

Pour le bois de chauffage, perche et affouage, la quantité de bois est mesurée sous la responsabilité de Michel DECORBEZ accompagné par un membre du Conseil Municipal.

Les lots de Houppiers sont vendus aux enchères lors de la réunion du tirage au sort, le montant de mise à prix est fixé par le garde ONF.

Les coupes sont mises en ventes aux professionnels selon les règles en vigueur après appels d'offres, le garde ONF suit le bon déroulement et garantit la sécurité des opérations.

Le Maire signe un titre de recette pour chaque affouagiste, dont le montant est fixé par le prix du stère.

Ce prix est fixé par une délibération du Conseil Municipal.

Le Trésorier envoie un ordre de paiement à l'affouagiste.

La forêt du Pasquier (suite)

Le rôle du garde ONF

Surveillance générale et constatation des infractions commises en forêt.

Surveillance et conservation de limites.

Opération foncière (instruction des dossiers de soumission ou distraction au régime forestier).

Travaux (proposition chaque année du programme de travaux sur la forêt en application avec l'aménagement forestier).

Surveillance et suivi des coupes (en application du règlement d'affouage et du cahier des clauses des ventes).

Application de l'aménagement forestier (suivi de la gestion du programme des coupes et des travaux défini en général pour 15 ans) document libre d'accès en mairie.

Conseille la commune sur les différents modes de commercialisation des bois.

Marquage des coupes.

Toutes ces opérations sont une mise en œuvre du régime forestier et à ce titre la commune reverse à l'ONF 10 % de frais de garderie sur toutes ses ventes de bois.

Ces 10 % ne couvrent pas en totalité les frais de gestion que l'ONF assure à la commune.

C'est donc l'état qui en assure la différence.

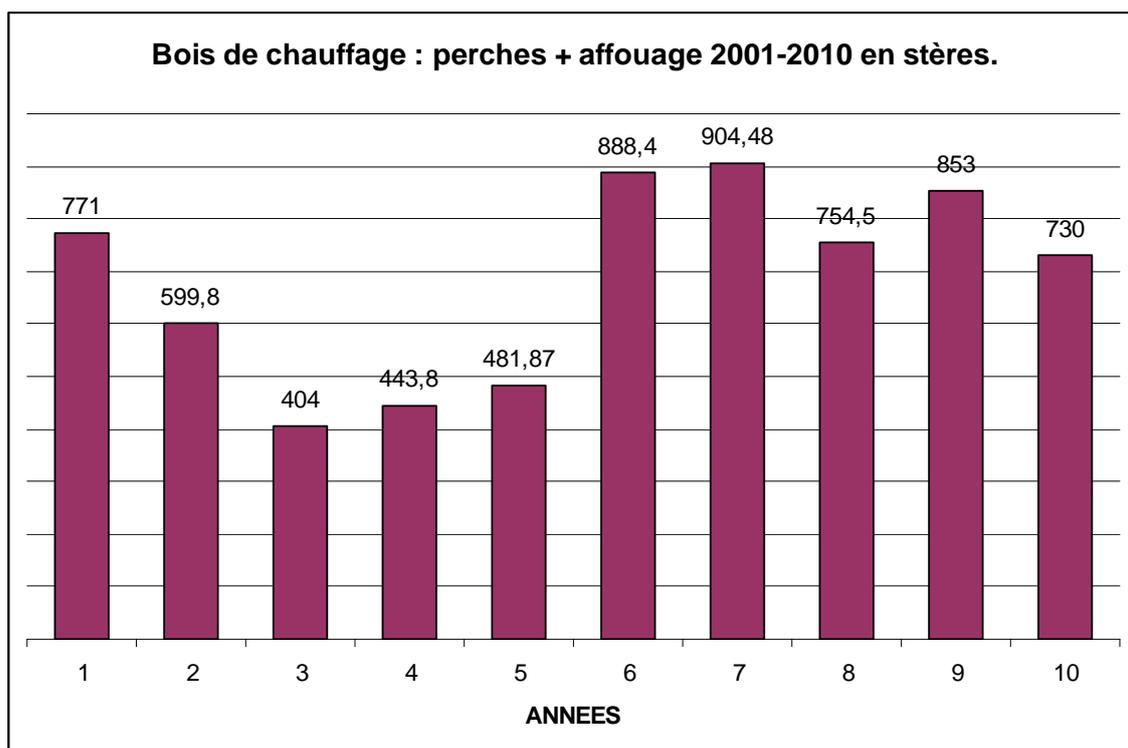
L'ONF peut intervenir en réalisant des travaux forestiers, exploiter des coupes, proposer et réaliser des aménagements touristiques de façon contractuelle (ne dépendant du régime forestier et étant payé directement par la commune).

<http://www.onf.fr/>

Acquisition Parcelle

Madame BOUILLET Régine née BILLET nous a proposé une parcelle zone ZD 33 Californie sur la commune de MONTROND d'une superficie de 1ha 30a 30ca pour un prix de 7900 € L'acquisition de cette parcelle nous permet de renforcer notre patrimoine.

Graphique basé sur les chiffres fournis au grand livre de la Trésorerie. Le délai de deux ans pour façonner le bois crée un décalage annuel. Le décalage est lissé sur une période de 10 ans, 2001 à 2010. La majorité des lots sont faits en une année. Le nombre moyen d'affouagistes est de 25. Les prix n'ont pas changé pour la période d'analyse 2001-2010.





INFOS EN VRAC !

Nouvelle appellation de la communauté de communes

Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura = CCCPHJ

... qui remplace CCAAM ... un peu de simplicité voyons !

<http://www.champagnoleporteduhautjura.fr/>

Nouveau suppléant Denis LACROIX.

Assainissement

La 1ère tranche a démarré le 06 janvier 2010. Les travaux sont effectués par la société RUSTHUL TP. Le réseau de canalisation sera réalisé rue Cordier, Clos Dubief. La microcentrale sera implantée sur le terrain communal du clos Dubief. (Plan consultable en Mairie).

La 2ème tranche est prévue pour 2013.

<http://www.champagnoleporteduhautjura.fr/index.php?id=105>

Notre système de lutte contre l'incendie

Cet été nous avons modernisé et mis aux normes la borne d'incendie située à l'intersection de la Départementale et de la route de Californie.

Chiens

En 1997 déjà ! « **RAPPEL** : La divagation des chiens est interdite. »

Suite à la morsure d'une adolescente sur la voie publique le 24 février 2010 à 13h30, les autorités ayant été prévenues, au vu de l'article L 211-14-2 du code rural, considérant le danger grave et immédiat, pour l'entourage et le cercle privé, le Maire ordonne la procédure d'euthanasie sans délai.

Mairie

Cette année, nous avons procédé à la réfection complète d'un appartement de 45m2 destiné aux personnes à mobilité réduite.

Coût TTC : 42 340,13 euros

Deux autres logements se sont libérés également cette année, avec pour l'un d'entre eux, la rénovation partielle de la salle de bain avec mise en place d'une douche dite « à l'italienne ».

Coût TTC : 2366.39 euros

Tous les appartements communaux sont loués à ce jour.

Recensement de la Population

Les opérations de recensement de la population se sont déroulées du 21 janvier 2010 au 20 février 2010. Notre agent recenseur, Corinne LACROIX a su mener sa tâche avec rapidité et sérieux. Ce nouveau recensement fait état de 254 habitants dans notre village.

Le Maire a collecté toutes les informations sur l'ordinateur vieillissant de la commune. Cet outil incontournable doit être prochainement remplacé.

<http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=communication/recensement/particuliers/accueil.htm>

Energies

En date du 30 mars 2010, le conseil municipal souhaitant :

- réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal.
- maîtriser les consommations et dépenses énergétiques de la commune.
- Evaluer les économies financières et énergétiques réalisables au travers d'actions à mener sur le patrimoine communal.
- Inscrire ces actions dans une démarche cohérente de Plan Climat Territorial permettant de se fixer des objectifs chiffrés.

Le CM demande par délibération au SIDEK de proposer un service mutualisé de suivi et d'accompagnement pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal.

Le CM Prend acte que les propositions d'actions lui seront présentées dès la formalisation des modalités de ce service par le SIDEK.

<http://www.sidek-jura.fr/sidek/>

Cimetière

En date du 18 février 2010, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de concessions du Columbarium.

- Une urne pour 15 ans : 120€ pour 30 ans 300€
- Trois urnes pour 15 ans 400€ pour 30 ans 900€
- Quatre urnes pour 15 ans 500€ pour 30 ans 1100€

A ce jour aucune demande de concession.

En date du 02 avril 2010, le Conseil Municipal décide de modifier des zones :

La zone B (zone libre) est réduite de 14 m², qui sont attribués à la zone D. (30 ans).

De nouvelles concessions seront établies pour les tombes existantes.

Associations

Merci aux associations, pour leurs activités si variées et pleine d'entrain.

- AQUATOUZE – Président Cyril VERGOBY
- RI-BOUL'DINGUE – Président Charly SELLIER
- LES P'TITS BOUTS – Présidente Alexandra TARBY-LIEGEON
- LE TEMPS LIBRE – Présidente Marcelle MELET
- ACCA (Chasse) – Président Jacques CHEVALET

Place aux jeunes !

Comment faire participer « nos » jeunes à la vie de notre commune ?

Nous n'avons pas forcément les mêmes façons de penser, d'agir !

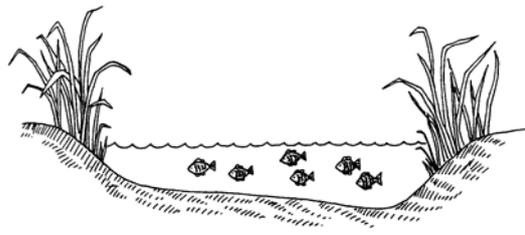
Beaucoup de sujets peuvent vous intéresser : site Internet, aménagement de la traversée du village, location de la salle de l'Ecluse en semaine pour les jeunes, construction d'une école (Sivos de la Fresse)

Merci de nous donner vos adresses mails en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

mairie.lepasquier@wanadoo.fr afin que l'on puisse discuter ensemble, faire des propositions ...



L'ÉTANG DU PASQUIER



Les travaux de colmatage de la digue ont donné des résultats concluants.

DOSSIER DE REGULATION DU PLAN D'EAU.

De nombreuses pièces et articles constituent ce document à votre disposition en Mairie. Il rassemble un nombre important d'informations sur l'étang (Actes, plans, données générales de l'ouvrage, pêches, statistiques).

Le 01 juin 2010 nous avons transmis ce dossier à la DDT, (Service CEREF).

Après visite de l'étang par L'ONEMA, une décision sera prise début 2011.

Un mot pour encourager Georges MARTIN et saluer son dévouement pour notre étang, en le remerciant pour son activité de gardiennage.

Merci à Mr. COCHET et à son épouse, la boulangerie du village, pour la vente de cartes et la promotion de notre étang communal.

ETUDE ENTRETIEN PONT DE L'ETANG

Début 2010, élaboration d'un cahier des charges pour un diagnostic du pont de l'étang.

En date du 18 février 2010, le Conseil Municipal choisi le bureau d'étude P.M.M pour la réalisation d'un diagnostic d'ouvrage d'art.

Une étude puis une délibération a été prise. L'entreprise a été mandatée pour maîtrise d'œuvre (MOE) d'un montant de 95 000 €. La suite de cette MOE est assujettie à l'obtention de financement (lettre du 09 juin 2010 à PMM). La commune ne peut faire face à toutes ces dépenses nos ressources étant limitées.

Le pont de l'étang, fragilisé par le poids des engins agricoles, a vu deux panneaux 10 Km/h fleurir selon directive DDT.

Sur la route de l'étang, le passage du ru a été sécurisé par l'entreprise INVERNIZI.

Cette année le produit de notre étang est en baisse, malgré toutes les bonnes volontés. Nous espérons faire mieux l'année prochaine. (5421€ en 2009 ; 3216€ en 2010)

La fête de la pêche est prévue début juin 2011, je compte sur votre engagement et votre participation, soyons nombreux !



Le coin des grebeusses



FIN DE JOURNEE :

« Les gars peuvent pas rentrer le **r'gain** qu'est en **maisse** ; i'z'ont cassé un **fretti** et y a des **rinchets**, mais **c'est bien sûr**, avec le **barriau** qu'est toujours ouvert, l'herbe est toute **trippée**. Faudra quand même y **faucher** pour les lapins, pis **c'est pas l'tout**, y aura aussi les **moutières** à faire !
Moi, j'ai fini de **r'biouler** la **chouière**, y est bien temps, c'est tout noir aux vacherets, sûr qu'i va tomber une **rabasse**.
Bon, les bêtes sont à **l'ure** et les poules à **joug**, on peut rentrer à l'abri.
Ca **claire** déjà chez la Marie, on va pas tarder à **tremper la soupe** et pis manger une bonne **moiseule**. »

Carnet

NAISSANCES :	BARATA Séan (garçon)	22/04/2010
	SOARES Loïs (garçon)	04/06/2010
	VERNEVEAUX Ryan (Garçon)	06/10/2010
	JACQUEMARD Anaëlle (fille)	12/10/2010
	LEGLISE Euphémia (fille)	15/10/2010
DECES :	GAY Robert	18/02/2010 à LONS LE SAUNIER
	BOURNY (née GRAPPE) Marie	04/03/2010 à LONS LE SAUNIER
	GAY (née MARTIN) Madeleine	10/05/2010 à CHAMPAGNOLE
	BURNICHON (née PRATI) Giselle	27/05/2010 à LE PASQUIER

Pour mémoire

Madeleine Gay née le 11 mars 1910, a passé toute sa vie au Pasquier et a œuvré longtemps pour notre commune avec l'entretien des 2 salles de l'école communale et des logements de fonction des institutrices.

En mars, lors d'une petite réception, nous avons pu fêter avec elle ses 100 ans et pour célébrer cet événement, un sapin lui a été dédié.

Malheureusement Madeleine devait décéder quelques semaines plus tard.

Robert Gay, son fils, né en 1942, nous a également quitté cette année après une longue et douloureuse maladie. Il fut de nombreuses années au service de notre commune, en tant que conseiller municipal de 1977 à 1994 puis maire de février 1994 à juin 1995.



Invitation

*La municipalité vous invite à une veillée le **Vendredi 4 mars 2011** à la salle de la mairie à partir de 19h30. Préparez vos jeux de cartes, jeux de société, pour petits et grands ! Convivialité et bonne humeur ...*

La municipalité remercie les personnes bénévoles qui ont participé à divers travaux/activités durant l'année.



Directeur de la publication : Gilles RAMSEIER.
Comité de Rédaction : Lucette FREY, Hubert MAITREJEAN.
Gilles RAMSEIER
Relecteurs : N. Schneiter, et toute l'équipe de rédaction.
Photos : FREY/MAITREJEAN/Associations.
Impression : Papier recyclé - Tirage : 150 exemplaires,
Contact : mairie.lepasquier@wanadoo.fr